

Penthalaz, le 12 décembre 2016



**Conseil communal  
Penthalaz**

---

Procès-verbal N° III

**Séance du 12 décembre 2016 à la grande salle de la Maison de Ville.**

**Composition du bureau**

M. Eric Joseph, Président  
MM Daniel Blanc et Claude-Alain Zbinden scrutateurs  
Mme Valérie Rosset, secrétaire

La séance est ouverte à 19h30.

\* \* \*

M. Eric Joseph, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à M. Piéric Freiburghaus Syndic, à MM les Municipaux, aux Conseillères et Conseillers, au représentant de la presse, ainsi qu'au public présent. Le Président salue l'ancienne secrétaire du Conseil, Mme Claudine Martin, ainsi que l'ancien Président du Conseil communal, M. Pierre-Alain Pellet.

Le Président passe ensuite aux opérations préliminaires.

\* \* \*

**a) La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel.**

Membres présents : 43 membres

Membres excusés : M. Pierre Aubry, M. Vincent Barraud, M. Pascal Lerch, M. Sébastien Aubry et Mme Aurora de Sà

Membre non-excuse : M. Sébastien Borgeaud

Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement siéger.

Le Président salue et s'excuse auprès de **Mme Anne-Laure Girard**, la boursière du Conseil qui est également présente ce soir.

**b) Adoption du procès verbal de la séance du 3 octobre 2016**

**Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 3 octobre 2016**

La lecture n'est pas souhaitée, la discussion est ouverte. Entre-temps, le Président salue M. Franco Iannotti et annonce que nous sommes 44 membres présents.

**Mme Sylvie Aubert** annonce quelques modifications à apporter à la page 7 du procès verbal du 3 octobre 2016. Elle indique donc, que ce ne sont pas des ordures, ni des déchets dont elle parlait, mais des cendres des ordures ménagères. Ce sont alors ces dernières qui sont déversées à Oulens.

**Le Président** demande s'il y a d'autres remarques. La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et soumet le procès-verbal au vote.

**Le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 3 octobre 2016 est accepté à l'unanimité avec la modification demandée.**

### c) Lecture du courrier adressé au Conseil.

Le Président n'a pas de courrier à faire part aux membres du Conseil communal.

### d) Communications de la Municipalité.

■ **M. Piéric Freiburghaus**, Syndic, présente les points suivants :

#### Vente de la parcelle n°165, « Ancienne cure »

Lors de la séance du Conseil du 17 mars 2014, l'assemblée avait autorisé la Municipalité à vendre la parcelle n°165, de 3'709 m<sup>2</sup> et les bâtiments de l'Ancienne Cure, ainsi que sa dépendance, sis route de la Vuy 3, au prix de CHF 1'105'500.-.

Suite à la requête de la Fondation EMS Venoge, la Municipalité a signé, en date du 9 décembre 2016, devant notaire, une prorogation de la vente à terme, qui prendra échéance au 30 juin 2017, en lieu et place du 31 décembre 2016.

#### Naturalisation

A ce jour et pour l'année écoulée, neuf demandes de naturalisations ordinaires ont été déposées. Parallèlement, neuf naturalisations ont été obtenues.

Quatre demandes de naturalisations facilitées ont été déposées et huit naturalisations ont été obtenues, également durant la période précitée.

Pour des raisons de protection des données, le Syndic ne peut pas citer le nom des personnes ayant obtenu la naturalisation, il se permet tout de même de féliciter deux membres du Conseil communal qui ont obtenus la nationalité suisse durant l'année 2016.

#### Taxi

Il faudra compter plus qu'une concession de taxi accordée à **Swiss Taxi**, étant donné que l'autre exploitant n'a pas renouvelé sa demande.

#### **Swiss Taxi**

Route de Gollion 3, 1305 Cossonay- Penthalaz Gare  
079 775 63 86

#### Plan directeur régional du Gros-de-Vaud

La Municipalité demandera que le préavis relatif à l'adoption du Plan directeur régional du Gros-de-Vaud, soit porté à l'Ordre du jour de la séance du Conseil du 6 mars 2017. Elle en a informé, voici un mois déjà l'Association régionale du Gros-de-Vaud, ARGDV.

Pour rappel, le projet de révision de la LATC, qui devrait être à l'Ordre du jour du Grand Conseil au premier semestre 2017, ne comporte la notion de plan directeur régional. Cependant, l'ARGDV souhaite que ce document soit adopté selon les dispositions, aujourd'hui, en vigueur et puisse valoir, non plus comme plan directeur, mais comme outil de planification intercommunal.



**Mme Nurria Gorrite**, Conseillère d'Etat  
Cheffe du département des infrastructures et des ressources humaines

Le Syndic ajoute que si besoin était et si la politique de mobilité et de transport serait l'enjeu actuel principal pour notre commune, celle-ci nécessitera une étude régionale, sur le bassin versant de la gare de Cossonay-Penthalaz et la jonction autoroutière de Cossonay ; aire géographique qui n'est pas en adéquation avec les découpages des districts. En vue d'initier une étude, la Municipalité a d'ores et

déjà sollicité un rendez-vous auprès de Mme la Conseillère d'Etat **Nuria Gorrite**, en charge de la mobilité.

## Programme de législature

Les tableaux figurant à la page 8 du préavis n°2016-09, « Fixation des plafonds en matière d'endettement et de risques pour le cautionnement », vous apportent des informations sur les divers projets que la Municipalité souhaite développer au cours de la présente législature.

La Municipalité souhaite créer :

- Une commission consultative intercommunale Suisse-Immigrés (dénomination pas définitive)  
Communes impliquées : Daillens, Penthaz et l'appui du Bureau cantonal de l'intégration, BCI (CHF 5'000.-) ;
- Une commission culturelle extra-parlementaire, ceci afin de faire émerger et soutenir des projets culturels à Penthalaz (CHF 2'500.-)
- Un Agenda 2030 du développement durable, stratégie soutenue par la Confédération. Celui-ci fixera des objectifs locaux et concrets à atteindre pour 2030, les mesures devant y contribuer, ainsi que les indicateurs d'évaluation. A noter que les trois axes du développement durable sont l'économie, le social et l'environnement (CHF 5'000).

Une communication spécifique sur ces projets sera adressée aux conseillers au début de l'année 2017.

- Des cours seront organisés à Penthalaz et dispensés par des professionnels de l'Université populaire de Lausanne, UPL, pour la première fois au printemps 2017.

## ASPAN – Association suisse pour l'aménagement national

La Municipalité a adhéré à l'ASPAN ; organisme qui peut apporter conseils et soutien en matière d'aménagement du territoire et qui propose aussi divers cours et formations.

## ASI Venoge

Par courrier daté du 28 novembre 2016, Mme la Conseillère d'Etat Anne Catherine Lyon a transmis la décision 142 amendée en date du 27 novembre 2016, concernant la réorganisation des Etablissements primaires et secondaires de La Sarraz-Veyron-Venoge, de Cossonay-Penthalaz et d'Apples-Bière.

Cette décision amendée confirme la création d'un nouvel établissement primaire et secondaire de Penthalaz-Penthaz sur la base des conclusions de l'étude de prévisions démographiques pour les aires de recrutements à réaliser en 2020.

Cette décision n'est conforme ni aux accords pris à l'unanimité entre les communes, transmis par lettre du 15 septembre 2016, ni au terme de l'entretien avec la Conseillère d'Etat du 18 août 2016. C'est la raison pour laquelle, un courrier a été à nouveau adressé à Mme Anne-Catherine Lyon, afin de lui demander de prendre en considération l'ensemble des accords obtenus et engagements oraux et pour modifier en conséquence l'amendement précité.

La Municipalité est en attente d'une réponse de la Conseillère d'Etat.

Parallèlement les statuts de l'ASI Venoge ont été soumis à la Direction générale de l'enseignement obligatoire, DGEO, en date du 25 novembre 2016. Lesdits statuts avaient déjà été adressés à la DGEO, laquelle n'avait pas voulu entrer en matière tant que l'ensemble des communes partenaires ne s'était pas mis d'accord sur la nouvelle répartition.

### Travaux d'aménagement du Vieux-Village

Le Canton a préalablement approuvé le projet de réaménagement routier du Vieux-Village. L'approbation définitive interviendra fin janvier 2017, du fait des délais de recours et des fêtes de fin d'année.

Les travaux pourront dès lors débiter, selon les conditions météorologiques, mi ou fin février 2017. Leur durée est estimée à 7 mois.

Une communication spécifique à l'adresse de toute la population et des commerçants du village sera faite en temps voulu.

Comme promis lors de l'adoption du préavis 2016-01 discuté à la séance du 3 octobre 2016 et du crédit y relatif, la commission d'urbanisme sera convoquée à mi-janvier 2017.

### Horaires de bus PPDL

Ces derniers ont été distribués durant la semaine du 12 au 18 décembre 2016.

Le Président remercie M. Piéric Freiburghaus. Il n'y a pas de question pour le syndic.

### La parole est passée à M. Didier Chapuis.

#### Personnel

Le poste d'huissier communal a été repourvu. **M. Philippe Gacond** assumera, dès lors, cette fonction à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2017**. La Municipalité a procédé à son assermentation le 5 décembre 2016. La Municipalité remercie M. Thierry Parel pour avoir assumé ce poste avec fidélité pendant ces dernières années.

**M. Philippe Gacond**

E-mail : [gacond.philippe@bluewin.ch](mailto:gacond.philippe@bluewin.ch)

Le poste de secrétaire municipal adjoint(e) a été mis au concours. La commune de Penthaz a reçu plus de quatre cent candidatures. La titulaire actuelle renonce à cette fonction pour des raisons personnelles.

La sortie du personnel a eu lieu le 2 décembre 2016. Le personnel de la commune de Penthaz a eu la chance de découvrir la ville de Lausanne sous un angle bien différent de celui connu de tous. La chasse au renard a duré plus de deux heures. ([www.foxtrail.ch](http://www.foxtrail.ch)). La soirée s'est terminée par un très bon repas auprès du nouveau restaurant *Ô Bureau* sur le site de Venoge-Parc. (<http://www.o-bureau.ch/>)

M. Didier Chappuis remercie les organisateurs de la sortie qui étaient cette année les collaborateurs de la bourse.

#### Social

L'Assemblée générale de l'ARASPE s'est déroulée le 30 novembre 2016 dans les locaux communaux du Châteaux d'Echallens. L'Assemblée a approuvé le budget 2017 et les diverses délégations de compétences votées en début de législature.

### **Relations avec les entreprises**

Une délégation municipale a rencontré **M. Bannwart, responsable logistique Suisse Romande de la société Planzer** le 14 novembre 2016. La Municipalité a prévu d'un commun accord avec M. Bannwart qu'ils se reverront régulièrement les prochains mois.

**M. Daniel Traini** demande à ce que l'assemblée applaudisse le nouvel huissier M. Gacond et M. Parel pour l'excellent travail effectué durant ces cinq dernières années.

Le Président remercie M. Chapuis. L'assemblée n'a pas de question pour M. Chapuis. M. Eric Joseph passe la parole à M. Pierre-André Ischi.

▣ **La parole est passée à M. Pierre-André Ischi.**

### **VALORSA**

Concernant le site de VALORSA, le centre de compétence technique pour la gestion des déchets à Penthaz, une mise à l'enquête a été mise au pilier public concernant l'agrandissement de la déchèterie. La démolition des deux bâtiments à proximité et le rallongement d'un couvert permettront d'augmenter la surface d'environ 400 m<sup>2</sup>. La surface actuelle est de 100 m<sup>2</sup>. Pour assurer une meilleure accessibilité et une meilleure fluidité.

Au sujet des plastiques, le Canton et la Confédération ne sont pas favorables, pour l'instant, à leur collecte. L'élimination coûterait entre CHF 15.- et CHF 20.- par habitant d'après le calcul de Valorsa SA.

Pour finir sur un scoop ! Comme l'a mentionné M. Pierre-André Ischi. La déchèterie fermera le **samedi 24 décembre 2016 et le samedi 31 décembre 2016 à 13 heures** au lieu de 16 heures !

Le Président remercie M. Pierre-André Ischi pour ses précisions et demande à l'assemblée si un conseiller ou une conseillère a une question. L'assemblée n'a pas de question.

▣ **Monsieur le Président donne alors la parole à M. Yves Jauner.**

### **AJERCO – Réseau enfance Cossonay et région**

Le 10 novembre 2016, le Budget 2017 a été accepté lors de l'Assemblée générale. Le coût par habitant est de CHF 109.30. Les charges en 2017 sont de CHF 9'099'668.- contre CHF 7'338'367.- en 2016. Le montant à charge des communes s'élève à CHF 2'509'820.-. Il était de CHF 2'539'451.- pour le budget 2016, soit une diminution de CHF 29'631.-. L'augmentation des charges est essentiellement due à la mise en place dans le réseau des UAPE, *Unité d'accueil pour écoliers*. Lors de cette assemblée ont également été acceptés les délégations de compétences et pouvoirs spéciaux du Codir (comité de direction), ainsi que les indemnités.

### **ASICoPe - Association Scolaire Intercommunale Cossonay – Penthalaz**

Lors de l'assemblée du Conseil intercommunal de l'ASICoPe, le budget 2017 a été accepté à la majorité. Les charges de l'ASICoPe s'élèvent à CHF 7'603'950.- pour 2017. Les charges selon le budget 2016 étaient de CHF 7'812'100.-. Le coût budgétisé 2017 de l'élève à CHF 3'641.- pour le primaire et CHF 4'622.- pour le secondaire. Il était en 2016 de CHF 3'952.- pour le primaire et de CHF 4'818.- pour le secondaire. La participation des communes membres de l'ASICoPe est de CHF 7'244'000.- pour 2017. Pour Penthalaz le coût est de CHF 1'493'146.30 pour la boursière. Les délégations de compétences et pouvoirs spéciaux du Codir ont également été acceptés lors de cette séance.

### **SDIS Venoge - Service Défense Incendie et Secours Région Venoge**

Lors de l'assemblée du 2 novembre 2016 du Conseil intercommunal du Spic Venoge, le budget 2017 a été accepté à la majorité. Les charges du SDIS s'élèvent à CHF 1'518'600.- pour 2017. Les charges selon le budget 2016 étaient de CHF 1'060'000.-. La participation des communes membres du SDIS est de CHF 627'270.- pour 2017. Pour Penthalaz le coût est de CHF 84'310.60. Les délégations de compétences et les

pouvoirs spéciaux du Codir ont également été acceptés, ainsi que les indemnités du bureau, lors de cette séance.

### **Protection civile du Gros-de-Vaud**

Lors de l'assemblée du 18 novembre 2016 du Conseil intercommunal de la PCI, le budget 2017 a été accepté à la majorité. Les charges de PCI s'élèvent à CHF 1'128'541.- pour 2017. Les charges selon le budget 2016 étaient de CHF 1'071'138.-. La participation des communes membres de la PCI est de CHF 278'973.- pour 2017. Le coût par habitant est de CHF 23.89.

M. Jauner souhaite de belles fêtes de Noël et une bonne année 2017 à l'assemblée.

Le Président remercie le Municipal et demande à l'assemblée si un conseiller souhaite une précision sur les chiffres que M. Jauner a donnés. L'assemblée n'a pas de question.

🗨 **Le Président passe la parole à M. Yvan Rochat.**

### **Culture - Exposition de Mme Chamot-Berthod**

Après avoir visité l'exposition de Mme Chamot-Berthod cet été 2016 à Château d'Oex, M. Rochat en a parlé à ses collègues municipaux. Ils ont décidé de mettre sur pied une exposition de l'artiste dans la salle de la Maison de Ville en mars 2017. Plus d'informations concernant les horaires, notamment, seront dans les prochains Cancaniers.

Il souhaite également de bonnes fêtes à chacun et adresse à tous ses meilleurs vœux à l'assemblée.

L'Assemblée n'a pas de question pour M. Yvan Rochat.

M. le Président remercie les municipaux pour leurs informations.

M. Eric Joseph informe l'assemblée du mot de passe du Wi-fi.

---

### ✚ **Lecture de l'Ordre du jour**

Le Président, remercie la Municipalité pour ses informations et passe à l'Ordre du jour. Il lit les différents points de ce dernier et demande si un Conseiller a une remarque ou désire modifier un point du présent Ordre du jour. Aucun Conseiller ne souhaite de modifications. L'Ordre du jour sera suivi tel quel.

## ORDRE DU JOUR

### 1. Préavis municipal n°2016-07 relatif au budget 2017

---

Le Président appelle le rapporteur.  
M. Bernard Morel passe à la lecture du rapport.

**Les conclusions du rapport sont identiques au préavis.**

**Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il relit les conclusions du préavis.**

#### **Le Conseil communal de Penthalaz**

Après avoir pris connaissance du préavis municipal No 2016-07 entendu le rapport de la Commission des finances chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

**décide**

- **D'adopter le budget 2017 tel que présenté.**

Nous passons au vote.

**Résultats du vote** : Le préavis est accepté par 42 oui et une abstention.

### 2. Préavis municipal n°2016-08 relatif à l'adoption du règlement communal sur la distribution de l'eau et son annexe

---

Le Président appelle le rapporteur.  
Le rapporteur M. Nicolas Borgeaud passe à la lecture du rapport.

**Les conclusions du rapport sont identiques au préavis.**

**Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il relit les conclusions du préavis.**

#### **Le Conseil communal de Penthalaz**

Après avoir pris connaissance du préavis municipal No 2016-08 entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

**décide**

1. d'adopter le règlement communal sur la distribution de l'eau et de son annexe ;
2. d'en fixer l'entrée en vigueur dès l'approbation définitive par le chef du Département concerné.

Nous passons au vote.

**Résultats du vote** : Le préavis est accepté par 43 oui.

### 3. Préavis municipal n°2016-09 concernant la fixation des plafonds en matière d'endettement et de risques pour le cautionnement relatif à la durée de la législature 2016-2021

---

Le Président appelle le rapporteur.  
Le rapporteur Mme Samantha Cardaropoli passe à la lecture du rapport.

**Les conclusions du rapport sont identiques au préavis.**

### Le Président ouvre la discussion.

**Mme Sandrine Berthoud** prend la parole et il lui semble que le contenu chiffré du préavis est quelque peu déraisonnable.

Elle en appelle à l'histoire et revient quelque peu en arrière, plus précisément à la dernière législature, soit de 2011-2016, qui présentait un plafond d'endettement augmenté de 6 millions de francs suisses pour être finalement fixé à 26 millions de francs suisses. Le plafond de risques pour cautionnement et autres formes de garanties couvrant toute la période de la législature, était, quant à lui, quasiment doublé.

Mme Berthoud est bien consciente des investissements à effectuer, notamment pour la réfection des routes ou pour l'éclairage public du village, cependant elle pense qu'il y a des dépenses qui sont indispensables et d'autres qui sont planifiables dans le temps, ceci pour éviter une surcharge financière qui deviendrait insupportable.

Elle appuie son point de vue à l'aide des arguments suivants :

- ◆ il y a des signes évidents qui montrent que la situation économique ralentit en Suisse romande notamment (délocalisations/transferts d'entreprises annoncées dans les journaux – Generali et Bell entre autres, des réductions de postes de travail à La Poste, aux CFF, etc ...) et que ces événements auront des incidences sur la capacité financière de certains contribuables,
  - ◆ Penthalaz compte un nombre relativement important de personnes qui ne paient pas d'impôts
  - ◆ la commune compte aussi avec une population vieillissante dont la capacité financière diminue à la retraite
- M. Pierre Zurbrügg** dit qu'il regrette un peu que les chiffres soient estimés un peu rapidement. Il y a quelques années nous avons refusé le *programme ensemble* qui était similaire. Il pense que se limiter à 36 millions de francs suisses s'est bien, mais que ce n'est pas assez élevé pour tout réaliser ce qui est mentionné dans le préavis. Il demande à la Municipalité de faire une vraie étude de faisabilité.
- M. Didier Chapuis** comprend les positions des deux conseillers qui ont pris la parole. Il dit que les deux indicateurs peuvent être surveillés d'année en année.
- Mme Sandrine Berthoud** dit que ce n'est pas certain que la situation reste la même.
- M. Didier Chapuis** ne peut pas promettre, à présent, qu'il n'y aura jamais d'augmentation d'impôt. Il dit que c'est l'assemblée du Conseil communal qui décide au final. Il précise qu'il y a beaucoup de communes qui ont augmenté leur impôt.

La parole n'étant pas demandée, le Président lit les conclusions du préavis.

### **Conclusions du préavis**

#### **Le Conseil communal de Penthelaz**

Après avoir pris connaissance du préavis municipal No 2016-09 entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

#### **décide**

De fixer les valeurs suivantes pour la législatures 2016-2021 :

1. Plafond d'endettement : CHF 36'000'000.-
2. Plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties : CHF 6'000'000.-

Nous passons au vote.

Résultats du vote : Le préavis est accepté 34 oui avec 6 abstentions et 3 refus.

#### **4. Préavis municipal n°2016-10 concernant le renouvellement des infrastructures, installations et terrains du Tennis Cub Penthelaz**

---

Le Président appelle le rapporteur.

Le rapporteur **Mme Sylvette Grandchamp** passe à la lecture du rapport.

**Conclusions du rapport sont identiques au préavis.**

**Le Président ouvre la discussion.**

**M. François Bachmann** dit qu'il a mis un peu de temps à trouver le montant de l'investissement dans le préavis. Il souligne que la commune a déjà investi CHF 250'000.-- et voudrait savoir si cette investissement est le dernier ou si il y aura d'autres dépenses de prévues. Il souhaiterait également connaître la durée de vie des nouvelles infrastructures. Il n'aimerait pas dépenser deux-cent cinquante mille francs suisses tous les deux ans.

**M. Didier Chapuis** informe M. Bachmann que l'amortissement est prévu sur un période de 15 ans ce qui est mentionné dans le point 5 du préavis municipal, plus précisément dans les conclusions.

**M. Claude-Alain Zbinden** aimerait connaître la durée de vie du tapis. Mme Sylvette Grandchamp répond que le tapis à une durée de vie de 15 ans.

**M. Bernard Morel** précise que les travaux sont pour les courts et que les travaux précédents étaient pour le Club House.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président relit les conclusions du préavis.

**Conclusions du préavis**

Après avoir pris connaissance du préavis municipal No 2016-10 entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

**décide**

1. d'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux relatifs de renouvellement des infrastructures, installations et terrains du tennis de CHF 230'800.00 TTC ;
2. d'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux relatifs au raccordement et renforcement du réseau de CHF 82'700.00 TTC ;
3. d'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 313'500.00 TTC pour la réalisation de ces travaux ;
4. de financer cet investissement par la trésorerie courante ;
5. d'amortir le solde net de cet investissement sur 15 ans à raison de CHF 17'900.00 au maximum par année.

**Nous passons au vote.**

Résultats du vote : Le préavis est accepté par 42 oui et une abstention.

**M. Antonio Gatto, Président du Tennis Club Penthalaz, remercie l'assemblée.**

**5. Préavis municipal n°2016-11 relatif à l'octroi d'autorisations générales pour la législature 2016-2021.**  
**Le Conseil communal de Penthalaz**

---

Le Président appelle le rapporteur.

Le rapporteur **M. Claude Brocard** passe à la lecture du rapport.

**Les Conclusions du rapport sont identiques au préavis.**

**Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il relit les conclusions du préavis.**

### **Conclusions du préavis**

Après avoir pris connaissance du préavis municipal No 2016-11 entendu le rapport de la commission des finances chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

#### **décide**

**A.** d'autoriser la Municipalité, pour la législature allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2021, à :

1. statuer sur les aliénations immobilières jusqu'à concurrence de CHF 100'000.00 par cas au maximum, charges éventuelles comprises ;
2. statuer sur les acquisitions immobilières destinées au développement économique, urbanistique et nécessitant célérité et discrétion jusqu'à concurrence de CHF 1'500'000.00 par cas, charges éventuelles comprises ;
3. participer à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales jusqu'à concurrence de CHF 20'000.00 par cas au maximum ;
4. statuer sur les aliénations des participations au sein de sociétés commerciales, d'associations et de fondations et de participations dans les sociétés commerciales jusqu'à concurrence de CHF 20'000.00 par cas ;
5. plaider devant toutes les autorités judiciaires, administratives ou arbitraires ;
6. accepter les successions sous bénéfice d'inventaire établi par la Justice de Paix du district de Morges jusqu'à concurrence du montant de l'actif net s'élevant à CHF 50'000.00 ;
7. engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 50'000.00 ;
8. engager des dépenses supplémentaires, dans le cas de dépassements de crédits de fonctionnement, jusqu'à concurrence de CHF 100'000.00/années ;
9. placer les disponibilités de la trésorerie auprès d'établissements bancaires, de *Postfinance*, d'assurances, de collectivités publiques et d'entreprises établies en Suisse, présentant de solides garanties financières ;
10. ouvrir des comptes d'attente pour la comptabilisation de frais d'études d'investissements du patrimoine administratif, ceci jusqu'à concurrence de CHF 50'000.00 au maximum par cas ;

**B.** de prolonger les autorisations précitées jusqu'au 31 décembre 2021.

**Nous passons au vote.**

**Résultats du vote** : Le préavis est accepté par 42 oui et une abstention.

## 6. Nomination/Dissolution de Commissions

---

**M. Jauner** demande une nomination d'une **commission informatique**.

**M. Ischi** demande une nomination d'une **commission pour l'éclairage public**.

### Examen des statuts pour la piscine régionale de Cossonay :

#### *Radicaux-libéraux*

- ▲ M. Franco Ianotti

#### *Groupe indépendant de Penthaz*

- M. Pierre-Alain Epars
- Mme Sylvette Grandchamp
- M. Sébastien Aubry

#### *Socialistes verts et sympathisants*

- Mme Sandrine Berthoud
- M. Pascal Lersch
- M. Stéphane Zürcher

📖 *Le Président rappelle aux membres de l'assemblée, que mardi 13 décembre 2016 à 20 heures, il y aura une séance de présentation des statuts susmentionnés à la salle du Centre communal du Verger.*

### Commission informatique :

#### *Radicaux-libéraux*

- ◆ M. Steve Pidoux

#### *Groupe indépendant de Penthaz*

- M. Vincent Jordan
- Mme Esther Martinetti
- M. Sébastien Borgeaud

#### *Socialistes verts et sympathisants*

- M. Stéphane Zürcher
- M. Pierre Zurbrügg
- Mme Eloi Contesse

### Eclairage public :

#### *Radicaux-libéraux*

- M. Claude-Alain Zbinden

#### *Groupe indépendant de Penthaz*

- Mme Christiane Chevalier
- M. Nicolas Borgeaud
- M. Antonio Gatto

#### *Socialistes verts et sympathisants*

- Mme Dominique Von der Müll
- M. Nicolas Meylan
- M. Steve Bezençon

## 7. Propositions individuelles

✍ **M. Eric Joseph**, annonce à l'assemblée qu'il est de coutume d'attribuer le dernier jeton de présence de l'année pour une bonne action, et demande aux conseillers communaux s'ils ont des propositions.

✍ **M. Daniel Rochat**, du groupe PLR propose l'association Zoé4life, créée par la famille d'une enfant atteinte dès la naissance d'un cancer appelé « neuroblastome ». La petite Zoe avait un rêve, celui de nager avec les dauphins. Avec le soutien de l'équipe médicale et la fondation Make a Wish, Zoe4life a mis en place pour la famille de la fillette un voyage en Floride pour découvrir un dauphin du nom de Winter. Peu après qu'elle ait pu faire la rencontre du mammifère marin, la petite Zoe a été emportée par sa maladie. Depuis, les proches de Zoe continuent de lutter avec l'association pour aider les jeunes bambins atteints du cancer.

L'idée de M. Daniel Rochat a été très bien reçue par l'assemblée et a été acceptée.

✍ **M. Daniel Rochat** remercie également la Municipalité pour les décorations de Noël sur la Place Centrale.

✍ **Mme Maréva Martin** informe les Municipaux que la commune de Penthaz est rattachée à la Justice du Gros-de-Vaud et du Nord vaudois. **Le Syndic, M. Piéric Freiburghaus** lui répond que la commune de Penthaz est, selon ses dernières informations, rattachée à la Justice de Morges. Il va tout de même prendre le soin de vérifier l'information de Mme Maréva Martin.

✍ **M Freiburghaus** remercie, au nom de la Municipalité, l'assemblée pour les décisions acceptées ce soir. Il promet que les Municipaux mettront tout en œuvre pour la surveillance des finances notamment.

✍ **M. Eric Joseph** demande à l'assemblée de bien vouloir respecter les us et coutumes. En effet, il fait part de sa déception quand au nombre de conseillers qui manquait à l'appel et qui n'étaient pas excusés à la séance d'information du 14 novembre 2016 avec le Préfet M. Dessauge et la juriste Mme Wernli.

✍ **M. Eric Joseph** annonce aux conseillers et conseillères qu'ils sont cordialement invités à l'agape de ce dernier Conseil communal de l'année 2016, mais il souhaite tout d'abord les informer de quelques dates importantes.

### 📅 Prochaines dates à retenir :

#### Votations :

##### 📅 dimanche 12.02.2017

1. Arrêté fédéral concernant la naturalisation facilitée des étrangers de la troisième génération
2. Arrêté fédéral sur la création d'un fonds pour les routes nationales et pour le trafic d'agglomération (FORTA)
3. Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III
4. Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)

#### Prochaines séances du Conseil communal :

📅 **lundi 6 mars 2017, au centre communal du Verger**

📅 **lundi 1<sup>er</sup> mai 2017, au centre communal du Verger**

#### Autres dates :

📅 **30 avril et 21 mai 2017** dépouillement du Grand Conseil et du Conseil d'Etat – Le Président annonce qu'il sollicitera de l'aide auprès des conseillers et conseillères à ces dates.

📅 **13 mai 2017 (toute la journée)** sortie du Conseil

### Présentation et remerciements

**Le Président, M. Eric Joseph**, présente **M. Gacond** qui est venu assister à sa première séance du Conseil communal de Penthalaz. M. Gacond est le remplaçant de M. Thierry Parel, actuel huissier. Il entrera en fonction dès le début de l'année 2017.

**M. Eric Joseph**, remercie chaleureusement **M. Thierry Parel** pour ses bons et loyaux services, sa disponibilité et pour les nombreux détails et imprévus qu'il a su parfaitement régler tout au long de ces cinq dernières années et lui remet un petit cadeau.

**Le Président** remercie le personnel communal pour la préparation de la salle dans laquelle s'est déroulée la séance et présente ses félicitations à **Mme Hurel** pour la confection et le service de l'agape qui va suivre.

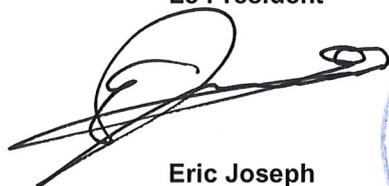
Il remercie également la Municipalité, les présidents de groupes, les scrutateurs et les Conseillers et Conseillères pour leur collaboration durant ces cinq premiers mois.

**M. Eric Joseph**, présente un grand merci à Mme Valérie Rosset et à Mme Sylvette Grandchamp pour leur engagement.

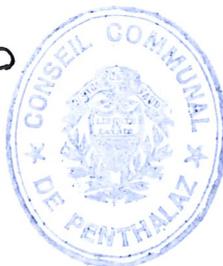
**Le Président** termine son discours en souhaitant à toutes et tous une excellente fin d'année, de joyeuses fêtes et que 2017 soit à la hauteur des attentes de chacun, mais que surtout elle apporte joie et santé à tous.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 21h05.

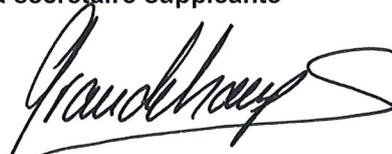
Le Président



Eric Joseph



La secrétaire suppléante



Sylvette Grandchamp

Suite à la démission de la secrétaire Mme Valérie Rosset, ce PV a été finalisé par la secrétaire suppléante, Mme Sylvette Grandchamp